

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07.02.2017

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal s'est réuni le sept février deux mil dix-sept à vingt heures trente, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 8
Date de convocation du Conseil Municipal : 03 février 2017

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, PÉRINET, SAUTEREAU, TREGIDGO
MM. CINIÉ, DUMAS, PÉRINET
Absences : Mme MICHEL ayant donné pouvoir au Maire
Mme GUINOT, MM. CROISARD et DÉPEINT
Secrétaire de séance : Mme TREGIDGO

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer.

1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

2° - Reconstitution de la participation financière aux journées d'Accueils de Loisirs

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en 2016, environ 14 enfants de la commune ont bénéficié de l'aide aux voyages scolaires et de journées d'accueil de loisirs (960 € en 2016, 950 € en 2015, 850 € en 2014, 944 € en 2013...) qui était plafonnée à 75 €/an/enfant. Pour 2017, 3 demandes pour des voyages ont déjà été reçues et sont éligibles à cette aide.

Cette mesure pouvant concerner potentiellement 40 enfants sur la commune, compte tenu du budget prévu en 2017 et par mesure égalitaire entre les enfants, M. le Maire propose de reconduire, à compter du 1^{er} janvier 2017, les mêmes règles qu'en 2016 en maintenant à 75 €/an pour cette subvention qui complète les éventuelles aides particulières existantes (conseil général, C.A.F. ...).

Ces participations seront imputées sur le budget « Subventions de fonctionnement de droit privé ». Les participations ne pouvant pas être versées directement aux familles, ce sont les Accueils de loisirs ou Collèges qui devront demander à la Mairie une attestation de participation pour chaque enfant. Cette attestation indiquera le montant maximum de la participation restant disponible par enfant permettant à ces établissements d'émettre une facture à la Mairie qui la leur règlera (les familles ne régleront alors à ces établissements que la part qui reste à leur charge). Le CALC de Chasseneuil et le CSCS de Roumazières (établissements principaux) seront informés de ces aides, ainsi que les demandeurs 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les règles et montants suivants pour 2017 :

- ✚ la commune participera aux journées d'Accueils de Loisirs, camps ou colonies de vacances pour les enfants de la commune sous forme de 4 euros/jour limité au maximum à 18,5 jours par an et par enfant (fractionnables par demi-journées : 2 € / demi-journées)
- ✚ cette participation est cumulable avec l'aide maximale forfaitaire de 75 euros par enfant et par an aux voyages scolaires qui est augmentée cette année suite aux délibérations du conseil pour une meilleure égalité entre voyages scolaires et journées d'accueil de loisir
- ✚ au total, le cumul de ces aides sera limité à 75 euros par enfant par année civile

3° - Avis sur le projet préfectoral de périmètre de la fusion des 3 syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique des bassins du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure

M. le Maire présente au Conseil le projet préfectoral de fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique du bassin du Bandiat (SIAHBB), du bassin de la Tardoire (SIAHPT) et du bassin de la Bonnieure (SIAHBB).

Le siège de ce nouveau syndicat se trouverait à Agris et s'appellerait « Syndicat d'aménagement des

rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ APPROUVE le projet préfectoral du 09 janvier 2017 de fusion présenté ainsi que les statuts envisagés
- ✚ AUTORISE M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- ✚ DÉSIGNE, pour le nouvel EPCI SyBTB ainsi créé, un délégué titulaire (M. Jean-Luc DUMAS) et un délégué suppléant (M. Éric CINIÉ)

4° - Délibération pour le recouvrement des produits communaux par le Trésorier

Suite à la demande de notre nouveau Trésorier M. BOMMELAER et afin de simplifier les procédures de recouvrement, la Trésorerie de Roumazières-Loubert demande que la commune délibère afin de la dispenser, de façon permanente, de solliciter l'autorisation de poursuites afférentes à tous les actes de poursuites pour le recouvrement des produits (titres de recettes) communaux émis par voie de commandement de payer).

M. le Maire précise que le Conseil avait donné nominativement cette autorisation le 04/12/2009 à notre ancien trésorier M. DISIC, et qu'il convient de délibérer à l'occasion du changement de trésorier en précisant les seuils souhaités.

Les seuils en deçà desquels les poursuites ne seront pas engagées seront les suivants :

- ✚ les commandements ne seront notifiés que si le titre est supérieur à 20 €
- ✚ la saisie ne sera engagée que si le titre est supérieur à 80 €

Après délibérations, le Conseil accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette autorisation donnée à notre Trésorier M. BOMMELAER et aux seuils indiqués.

5° - Modification des statuts de la Fourrière

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 03 novembre 2016.

Ce projet porte sur :

- ✚ Le changement d'adresse du syndicat qui devient : 3 rue d'Alexandrie – Ma Campagne – 16000 Angoulême ;

M. le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition de modifications de statuts présentée.

6° - Questions et informations diverses

- a) M. le Maire informe le Conseil que l'association Grain de Sable – RN141 nous a fait savoir que leur budget suffisait à leurs actions prévues et qu'ils n'ont donc pas besoin de la subvention 2016 votée en novembre dernier. Cette subvention ne sera donc pas versée.
- b) M. le Maire indique au Conseil que, suite à la restauration de notre cloche, l'entreprise BODET a réalisé un dossier de présentation détaillé qui est consultable et téléchargeable sur notre site internet communal.
- c) M. le Maire retransmet au Conseil la demande d'habitants souhaitant le rétablissement d'un arrêt dans les 2 sens du bus de la ligne régulière n°24 Angoulême-Confolens du Conseil Départemental car actuellement il ne s'arrête que dans un seul sens. Après discussions sur l'importance de cette desserte pour des personnes ne pouvant que difficilement se déplacer autrement, M. le Maire est chargé d'étudier avec le Conseil Départemental les solutions possibles pour rétablir cette desserte dans les 2 sens de circulation.

- d) Concernant les élections présidentielles prévues les dimanches 23 avril et 07 mai et les élections législatives prévues les dimanches 11 et 18 juin, les permanences de la journée seront séparées en 5 parties :
- 1° - 8h-11h : Mme PÉRINET, Mme TREGIDGO, M. CINIÉ, (Mme TREGIDO remplacée par Mme GUINOT le 23/04)
 - 2° - 11h-14h : Mme CUSSAGUET, M. DUMAS, M. CROISARD
 - 3° - 14h-18h : Mme MICHEL, Mme SAUTEREAU, M. le Maire
 - 4° - Dépouillement des résultats (18h) : M. le Maire, Mmes GUINOT, MICHEL, PERINET et SAUTEREAU, M. CINIÉ (M. le Maire présidera le bureau de vote)
- e) M. le Maire rappelle qu'il est possible à tous d'adhérer en Mairie aux associations Grain de Sable (2 €/an : déviation RN141) ou Charente Limousine Environnement (3 €/an : éoliennes).
- f) M. le Maire rappelle les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques) :
- CCP : Pas de date fixée (visite de villages en juin tous les 2 ans : juin 2018)
 - CCID : Pas de date fixée (prévue en avril 2017, avec la participation possible d'un agent DGFIP de Confolens un mercredi matin)
 - CBAO : Pas de date fixée
 - BCA + VSE : Pas de date fixée
 - CCFA : Pas de date fixée
- g) Points majeurs des réunions communales :
- Aucun
- h) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
- Aucun
- i) Calendrier des évènements publics à venir :
- Repas des aînés : dimanche 19 février 2017 à 12h (Salle Polyvalente)
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 21/03/17 matin
 - Passage à l'heure d'été : dimanche 26 mars, à 2h du matin, il sera 3 heures
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 16/05/17 matin
 - 1^{er} tour des élections Présidentielles : dimanche 23 avril de 08h à 18h à la Mairie
 - 2^{ème} tour des élections Présidentielles : dimanche 07 mai de 08h à 18h à la Mairie
 - Commémoration du 8 mai 1945 : lundi 08 mai à 10h45 (rendez-vous à la Mairie)
 - 1^{er} tour des élections Législatives : dimanche 11 juin de 08h à 18h à la Mairie
 - 2^{ème} tour des élections Législatives : dimanche 18 juin de 08h à 18h à la Mairie
- j) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
- Ré-aménagement du jardin du souvenir avec un puit de dispersion et galets
 - Panneaux de signalisation, peinture au sol et arrêtés à faire pour panneau de limitation à 19t à la Saille et de cédez le passage à la terrière
 - 1 balise à installer sur la RN141 juste avant la terrière en allant vers Chasseneuil
 - Ré-aménagement de la fontaine place de l'Eglise et du massif du monument aux morts
 - Appel à projets / idées / photos / objets pour commémorer l'armistice 1918 en novembre 2018 (à passer dans le prochain bulletin municipal)
 - Vitrine plexiglas A4 à installer à l'extérieur de l'Eglise pour les horaires des cérémonies

La séance est levée à 22h25 et la prochaine séance est prévue le mardi 04 avril 2017 à 20h30.